COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **KITOZYME**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue de Milmort N° : 680 Boîte :
Code postal : 4040 Commune : Herstal
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège
Adresse Internet : www.Kitozyme.com
Adresse e-mail : m.hobe@kitozyme.com

Numéro d'entreprise 0473.676.932

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 22-12-2020

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 17-06-2022

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.2, A-cap 6.7, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

MESTDAGH Carl
Entrepreneur
Rue Fonenelle 2
6041 Gosselies
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-06-19 | Fin de mandat : 2026-06-19 | Président du Conseil d'Administration

AMNASSEN srl
0877651545
Avenue des Cormorans 15
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-06-19 | Fin de mandat : 2026-06-19 | Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

BLONDEL François
Entrepreneur
Avenue des Cormorans 15
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

GERNEL SA
0428002602
DU cOLOMIER 9
6041 Gosselies
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-06-19 | Fin de mandat : 2026-06-19 | Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

D'Ans-Papart Fabienne
CFO
Rue Esbois 13
5310 Eghezée
BELGIQUE

JURDIAN MANAGEMENT CONSULT BV
0810372246
Bazelstraat 273
9150 Kruibeke
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-18 | Fin de mandat : 2022-06-17 | Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

DE COCK Erik
Entrepreneur
Bazelstraat 273
9150 Kruibeke
BELGIQUE

NOSHAQ PARTNERS SCRL

0808219836
Rue Lambert Lombart 3
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-06-19 Fin de mandat : 2024-06-21 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

FELLIN Benoit
Managing Investor
Al Maison 7
6960 Manhay
BELGIQUE

P&L EAGLE srl

0760875522
Rue François-Massart 13
1450 Chastre
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-18 Fin de mandat : 2022-06-17 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

LIZIN Pascal
Entrepreneur
Rue François-Massart 13
1450 Chastre
BELGIQUE

SPARAXIS SA

0452116307
Avenue M. Destenay 13
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-06-19 Fin de mandat : 2024-06-21 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

LEFEBVRE Géry
Investment Manager
rue de Bleurmont 25 A
4053 Embourg
BELGIQUE

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160) (B00160)

0446334711
Liège office center, Rue des Guillemins 129 3
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-06-19 Fin de mandat : 2023-06-16 Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

MOREAU Marie-Laure (A01729)
Réviseur d'entreprise
Liège Office centre, rue des Guillemins 129 3
4000 Liège
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	**0**	**0**
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**12.263.118**	**7.593.864**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	**670.416**	**2.364.152**
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**2.113.036**	**2.521.853**
Terrains et constructions		22	0	0
Installations, machines et outillage		23	931.370	958.456
Mobilier et matériel roulant		24	50.439	55.791
Location-financement et droits similaires		25	1.131.227	1.507.606
Autres immobilisations corporelles		26	0	0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0	0
Immobilisations financières	6.1.3	28	**9.479.666**	**2.707.585**
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**5.492.264**	**6.499.090**
Créances à plus d'un an		29	**0**	**411.652**
Créances commerciales		290	0	0
Autres créances		291	0	411.652
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**954.269**	**1.066.486**
Stocks		30/36	954.269	1.066.486
Commandes en cours d'exécution		37	0	0
Créances à un an au plus		40/41	**1.683.643**	**1.838.220**
Créances commerciales		40	1.188.487	1.424.233
Autres créances		41	495.156	413.987
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**2.762.712**	**3.050.883**
Comptes de régularisation		490/1	**91.640**	**131.849**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**17.755.382**	**14.092.954**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**12.602.804**	**6.480.570**
Apport		10/11	**6.849.590**	**6.849.590**
Capital		10	6.849.590	6.849.590
Capital souscrit		100	6.849.590	6.849.590
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	**1.210.435**	
Réserves		13	**178.526**	
Réserves indisponibles		130/1	178.526	
Réserve légale		130	178.526	
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**3.392.003**	**-1.499.850**
Subsides en capital		15	**972.250**	**1.130.830**
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	**70.182**	**11.699**
Provisions pour risques et charges		160/5	**70.182**	**11.699**
Pensions et obligations similaires		160	18.182	11.696
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	52.000	
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**5.082.396**	**7.600.684**
Dettes à plus d'un an	6.3	17	**2.279.645**	**3.143.774**
Dettes financières		170/4	2.279.645	3.143.774
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	2.279.645	3.143.774
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**2.802.751**	**4.444.136**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.271.877	1.487.579
Dettes financières		43		900.000
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		900.000
Dettes commerciales		44	490.909	544.318
Fournisseurs		440/4	490.909	544.318
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	819.864	738.891
Impôts		450/3	351.822	478.358
Rémunérations et charges sociales		454/9	468.042	260.533
Autres dettes		47/48	220.101	773.347
Comptes de régularisation		492/3		**12.775**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**17.755.382**	**14.092.954**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	9.064.939	2.737.439
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A	5.700.306	42
Chiffre d'affaires			70	5.360.092	4.381.896
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61	2.910.628	2.910.806
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	2.196.566	2.270.058
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	1.394.418	1.400.988
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4	-148.551	101.293
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8	58.483	0
Autres charges d'exploitation			640/8	134.207	119.759
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A	547.754	380.165
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**4.882.062**	**-1.534.824**
Produits financiers		6.4	75/76B	**307.051**	**337.549**
Produits financiers récurrents			75	307.051	337.549
Dont: subsides en capital et en intérêts			753	300.607	320.746
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**172.440**	**170.986**
Charges financières récurrentes			65	172.440	170.986
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**5.016.673**	**-1.368.260**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	**-53.706**	**-58.066**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**5.070.379**	**-1.310.195**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**5.070.379**	**-1.310.195**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**3.570.529**	**-1.499.850**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	5.070.379	-1.310.195
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-1.499.850	-189.655
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2	**178.526**	
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	178.526	
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**3.392.003**	**-1.499.850**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	**XXXXXXXXXX**	**14.707.386**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029	675.726	
Cessions et désaffectations		8039	8.375.820	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	**7.007.292**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	**XXXXXXXXXX**	**12.343.234**
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	766.172	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109	6.772.530	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	**6.336.876**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	**670.416**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXX**	**12.985.423**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	144.159	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**13.129.582**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXX**	**10.463.569**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	552.977	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**11.016.546**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**2.113.036**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXX**	**2.707.858**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	5.561.373	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**8.269.231**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415	1.210.435	
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455	**1.210.435**	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	**9.479.666**	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	**1.271.877**
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	**2.237.053**
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	**42.592**
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	28,6	30,7
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	**5.700.306**	**42**
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	5.700.306	42
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66	**547.754**	**380.165**
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	547.754	380.165
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	770.000
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	220.000
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

Codes	Exercice
9220	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Exercice

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Capital non libéré BioKuris	562.500
Ligne de crédit non utilisée	1.450.000
Garantie publique	600.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Emoluments du commissaire	14.000

	Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

KITOZYME s.a.

Conformément à la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises ainsi qu'à l'arrêté royal du 8octobre 1976, il appartient à l'organe d'administration de la société, de fixer les règles d'évaluations.

En sa séance du 6 mars 2015, le Conseil d'Administration de la société a approuvé la modification des règles d'évaluation applicables. Elles sont coordonnées comme suit :

ACTIF

1. Frais d'établissement
Les frais d'établissement et de restructuration sont repris à l'actif à leur prix d'acquisition.
Ils sont amortis sur base linéaire en 5 ans.

2.1 Immobilisations Incorporelles
Les frais de recherche et de mise au point de produits d'invention et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise sont portés à l'actif dans la mesure où leurs coûts ne dépassent pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.
Ces frais sont amortis sur base linéaire sur une période de 5 ans.
Les brevets sont quant à eux amortis sur base linéaire au taux variant de 20% à 50%.

2.2 Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur valeur d'apport.
Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire ou dégressive aux taux ci-après :
- Bâtiment : 5.88% (17ans)
- Machines et outillage : 6.67 % à 20 %
- Mobilier et matériel de bureau 10 % à 20 %
- Matériel informatique/électronique 20 % à 50 %
- Matériel roulant 20 % à 33 %

Les acquisitions de l'exercice sont amorties aux taux ci-dessus sur base d'une année complète. Les frais accessoires sont amortis à 100 % dans l'année d'acquisition.
Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont pratiqués lorsqu'en raison de leur altération ou de modification de conditions économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations dépasse leur valeur d'utilisation par la société.
Les biens concernés cédés dans le cadre d'un contrat Sales & Lease back sont amortis selon la durée du contrat.

3.1 Immobilisations financières
Les participations sont actées à leur valeur d'acquisition. Lorsqu'une moins-value durable est constatée, les réductions de valeur adéquates sont actées en fonction de critères à justifier. Les frais accessoires d'acquisition sont portés en charge immédiatement.

3.2 Créances à plus d'un an et les créances à un an au plus
Les créances sont inscrites à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable ou pour tenir compte d'aléas justifiés par les difficultés escomptées pour la récupération de ces créances et dans la mesure des risques appréciés avec prudence.

3.3 Conversion des monnaies étrangères (à l'exclusion des participations et des valeurs mobilières)
Les postes de bilan comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis sur base des taux officiels. Les éléments du compte de résultats résultant de transactions en devises étrangères sont convertis sur base du taux en vigueur au moment de chaque transaction. Les pertes et profits de conversions et de change sont enregistrés en compte de résultat.

3.4 Les stocks
Les matières premières, marchandises, fournitures et consommables sont évaluées au prix d'acquisition. Le prix d'acquisition sera déterminé par la méthode F.I.F.O.
Les produits semi-finis, intermédiaires et finis sont évalués selon la méthode du coût de revient direct, coût de la main d'œuvre exclue. Cette dernière consiste à calculer le coût de revient des fabrications

en ajoutant auprix d'acquisition des matières premières, des consommables et des fournitures, les coûts de fabrication directement imputables au produit ouau groupe de produit concernés.
Une réduction de valeur est calculée pour les articles à rotation lente ou nulle.Des réductions complémentaires sont actées afin de tenir compte,soit:

- de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché;
- des aléas justifiés par l'activité de l'entreprise;
- des aléas justifiés par la nature des stocks.

3.5 Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les valeurs mobilières acquises au titre de placement de fonds sont évaluées àleur prix d'acquisition. Les titresnon cotés sontvalorisés à leur prix d'achat.Les autres placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur nominale. Ils font l'objet d'une réduction de valeur si au terme de l'exercice leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nominale. Sont notamment visés ici les placements à terme en devises ayant subi des dépréciations monétaires.

3.6 Modification de la valeur comptable

Réductions de valeur :

Si la valeur estimative est inférieure à la valeur comptable et si la moins-value ainsi observée a, selon le Conseil d'Administration, un caractère durable, une réduction de valeur égale à la moins-value est enregistrée.

Reprise de réduction de valeur :

Si la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable et si la plus-value observée par rapport à cette dernière présente un caractère durable, une reprise de réduction de valeur peut être enregistrée à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement.

Réévaluation

Une réévaluation, en cas de plus-value certaine ou durable, peut être actée.

PASSIF

1. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir des pertes ou des charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, et dont le montant ne peut être qu'estimé.
Parmi les risques à considérer figurent notamment :

- les grosses réparations ou gros entretiens ;
- les risques découlant :
- d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations ;
- de l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- de sûretés réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers ;
- de positions et marchés à terme en devises ou en marchandises ;
- de garanties techniques après ventes ou livraison ;
- de litige en cours ;
- de risques sur avances consenties ;
- tous les autres risques ou charges prévisibles.

2. Dettes à un an au plus et dettes à plus d'un an

Ces dettes restent inscrites à leur valeur nominale.Les règles d'évaluation des monnaies étrangères leur sont applicables.

3. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent :

- les prorata des charges exposées au cours de l'exercice relatives à un exercice ultérieur et
- les prorata des produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

Les comptes de régularisation du passif comprennent :

- les prorata des charges qui n'échoiront qu'au cours de l'exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé et
- les prorata des produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice écoulé mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

Les prorata des charges à reporter sont évalués au moment afférent aux exercices ultérieurs.
Les prorata des produits à échoir sont évalués au montant afférent à l'exercice clos.
Les prorata des charges restant à payer sont évalués au montant afférent à l'exercice clos.
Les prorata de revenus à reporter sont évalués au montant revenant aux exercices ultérieurs.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Les comptes annuels sont établis selon les règles comptables de continuité. Malgré le résultat net négatif reporté au bilan, la poursuite des activités n'est pas compromise.
La bonne gestion de la société se traduit d'ailleurs par un résultat net positif pour l'année 2021.

Valeur des participations KIOMED :
Sur base de l'avis CNC 2011/14, et tenant compte du fait que Kitozyme dispose d'un pouvoir de contrôle sur sa filiale Kiomed, nous avons utilisé la rentabilité propre de la filiale (soit le résultat net) afin de mesurer de la valeur excédentaire de la participation.
En effet, sur base de ce même avis, s'il y a contrôle, c'est à l'entreprise elle-même qu'il appartient de décider de la distribution ou non d'un dividende. Dans ce même ordre d'idées, la Commission est d'avis que le résultat obtenu sur la période écoulée peut être pris en compte pour le calcul de la rentabilité, même s'il n'y a pas eu de distribution de dividendes ou que leur importance était négligeable.
Dès lors:
Résultat net Kiomed 2021 : 845.826,00
Participation 2021 pré rééval : 2.702.540,00
Participation 2021 post rééval : 3.912.975,00
Ratio résultat/valeur (pré-rééval) 0,31
Ratio résultat/valeur (post-rééval) 0,22

L'année 2021 se clôture de manière remarquable avec un résultat net positif rendu possible principalement par la transaction commerciale en médecin esthétique mais aussi grâce au progrès dans chacune des applications.
Les développements sur les 3 domaines sont très satisfaisants :
- Près de 1.000 patients traités avec succès en rhumatologie en Europe et au Proche Orient
- Les développements dans le traitement de l'œil sec évoluent bien avec le démarrage de l'essai clinique en Q1/2023
- En médecine esthétique, des développements qui progressent bien avec le partenaire.

Par ailleurs, Kitozyme dispose de solides prévisions chiffrées pour la société dans laquelle elle détient une participation.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
BIOKURIS sa 0769454379 Société anonyme Rue de Milmort 680 4040 Herstal BELGIQUE	actions	92.477	75,88		2022-12-31	EUR		
KIOMED PHARMA sa 0846318862 Société anonyme rue Haute Claire 4 4041 Vottem BELGIQUE	actions	17.391	20		2021-12-31	EUR	5.911.276	845.826

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:
A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Noshaq Spin-offs sa 0465001172 Avenue Pré Aily 4 4031 Angleur BELGIQUE	actions	122.388		0,48
Noshaq sa 0426624509 Rue Lambert-Lombard 3 4000 Liège BELGIQUE	actions	1.277.770		5
SRIW sa 0219919487 Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE	actions	4.720.837		18
Valois sa 0402251773 Rue du Colombier 9 6041 Gosselies BELGIQUE	actions	11.217.212		44

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (RUBRIQUES 45 ET 178/9 DU PASSIF)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITAUX OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS	9078	**300.607**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Liège Office Center
Rue des Guillemins 129, bte3
B - 4000 Liège

Tel: +32 (0) 4 273 76 00
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Kitozyme SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Kitozyme SA (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » présentés sous le format du modèle abrégé, et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 19 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 8 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Kitozyme SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 17.755.382 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 5.070.379.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et présentés sous le format du modèle abrégé.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique en utilisant le modèle abrégé et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Building a better working world

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Les comptes annuels ne nous ont pas été soumis dans les délais prévus à l'article 3:74 du Code des sociétés et des associations. En conséquence, les délais relatifs à la mise à disposition du rapport du commissaire à l'assemblée générale tels que prévus par le Code des sociétés et des associations n'ont pas été respectés.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Liège, le 15 juin 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Marie-Laure Moreau*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

22MLM0303

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	23,1	7,3	28,6	30,7
Nombre d'heures effectivement prestées	101	34.459	8.561	43.020	49.096
Frais de personnel	102	1.434.850	403.686	1.838.537	2.270.058

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	23	8	29,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	23	8	29,1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	18	2	19,6
de niveau primaire	1200	13	2	14,6
de niveau secondaire	1201	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	3		3
Femmes	121	5	6	9,5
de niveau primaire	1210	5	3	7,1
de niveau secondaire	1211		1	0,8
de niveau supérieur non universitaire	1212		2	1,6
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	16	8	22,1
Ouvriers	132	7	0	7
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1	2	2,5
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305		3	2,3

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	438	58132	212
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	